



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 58100

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'innovation intéressante que présente l'utilisation du « spray nasal » pour effectuer une campagne de vaccination. En effet, comme l'a révélé récemment le « New York times », fin juillet, l'utilisation d'un simple jet dans le nez pourrait constituer un moyen plus rapide et plus efficace pour une vaste campagne de vaccination, comme celle qui va intervenir, dans le cas de la grippe A et du virus H1N1. L'utilisation de cette vaporisation nasale pourrait notamment s'avérer utile pour procéder à une deuxième vaccination pour les mêmes patients, en cas de nécessité, cette nouvelle forme de vaccination semblant avoir un effet plus immédiat. Cette particularité mériterait vraiment d'être étudiée dans les prochaines semaines, avant la mise en place de la grande campagne nationale de vaccination contre la grippe A. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

La vaccination par « spray nasal » représente une alternative vaccinale même s'il existe peu de laboratoires compétents dans ce nouveau domaine technologique. Les premiers essais menés aux USA se sont révélés prometteurs mais les capacités industrielles sont trop faibles pour couvrir une demande de plusieurs millions de doses et le vaccin n'a pas obtenu d'autorisation de mise sur le marché. Il s'agit par ailleurs d'un vaccin composé de virus vivants atténusés qui connaît de nombreuses contre-indications. En conséquence, le Gouvernement a porté son choix sur quatre autres vaccins commercialisés par les laboratoires Baxter, GSK, SANOFI et NOVARTIS.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58100

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8456

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2789